

EPIC Tourisme Mellois En Poitou
Extrait du registre des délibérations

Comité de direction
16 janvier 2023

Date de convocation : 10/01/2023	Présents : 10
Nombre de membres en exercice : 15	Représentés : 1
Quorum (présents) : 8	Votants : 11

L'an deux mille vingt trois, le seize janvier, à dix-huit heures, en application de l'article R. 133-6 du code du tourisme, le comité de direction, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion à l'office de tourisme à Melle, sous la présidence de Monsieur Nicolas RAGOT, président.

Etaient présents et absents :

Membres titulaires	Présent	Représenté par	Exc	Abs	Membres suppléants	Présent	Exc	Abs
Collège des élus								
ARCHIMBAUD Guénaëlle	x				BARRÉ Daniel			x
BALLAND Cyril			x		BERTHONNEAU Frédéric			x
BINET Frédérique	x				CHARPENTIER Patrick		x	
BLANCHET Philippe		RAGOT N			GRIFFAULT Sylvain		x	
BRILLAUD Chantal	x				MORIN Patrick			x
BRUNET Sylvie				x				
KOHLER Marie			x					
RAGOT Nicolas	x							
SUIRE Cathy	x							
Collège des professionnels								
CAILLON Eric	x				CASSINI Christine		x	
VILLENEUVE Véronique	x				GOODLIFFE Tess			x
WESCHAMBRE Raphaël	x				PINEAU Annick		x	
					VRIGNAULT Sylvie		x	
QUINTARD-MELOUKI Jacqueline	x				PIERRE Patrick		x	
ROMANO Guillaume	x							
FREREBEAU Christophe				x	BEDON Christine	x		

D2023_01_16-2 - Tableau des effectifs – Modification au 01/02/2023

Vu les articles L. 2313-1 et R. 2313-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique,

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions précitées.

Il est également indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification, de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Le comité de direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le tableau des effectifs au 01/02/2023 comme suit :

Emploi	Grade ou échelon	Emplois budgétaires			Poste vacant depuis le	Effectifs pourvus sur emploi budgétaires (en équivalent temps plein)		
		Temps complet	Temps non complet	Total		Agents titulaires	Agents non titulaires	Total
Directeur	A 3.2	1		6			1 CDD	4,8
Conseillère en séjour et chargée de promotion	2.1	1					1 CDI	
Conseillère en séjour et chargée de l'animation du réseau des acteurs	2.2	1					1 CDI	
Conseillère en séjour et chargée de la boutique et de la diffusion de l'information touristique	1.3		1				0,8 CDI	
Agent comptable et administratif	2.2	1			Vacant au 01/01/2023			
Mise à disposition Chargée de mission Tourisme	A	1				1		

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme.

Préfecture des Deux-Sèvres

30 JAN. 2023

Le président,

Nicolas RAGOT.

Office de tourisme du Pays Mellois

2 Place Bujault

79500 MELLE

Tél. : 05 49 29 15 10

officedetourisme@paysmellois.org

decouvertes.paysmellois.org